



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 25557

Texte de la question

M. Luc Belot alerte M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les vertus du système de formation professionnelle initiale. Si elle était développée, celle-ci pourrait constituer un élément central de notre compétitivité, notamment en période de crise et de fort chômage. Certaines pratiques se révèlent particulièrement pertinentes pour lutter contre le chômage, notamment celui des jeunes actifs. Il lui semble que le système dit dual (école et entreprise) a montré son efficacité en conciliant la gestion locale des formations et la reconnaissance concertée de la qualification délivrée. Une enquête produite par la chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire (février 2010) a ainsi montré que 54 % des apprentis diplômés de cet organisme public se sont vus proposer un emploi à la fin de leur apprentissage et que 71 % qui n'ont pas eu de proposition de leur entreprise de formation, ont trouvé un emploi moins de trois mois après la fin de leur cursus. Ces chiffres montrent bien l'attractivité de la formation professionnelle initiale. Il lui demande donc la position du Gouvernement ainsi que sa feuille de route pour appuyer ce système.

Texte de la réponse

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est aujourd'hui particulièrement élevé en France et se situe à 22 %. Ce taux est doublé dans les zones urbaines sensibles. Les principales victimes du chômage sont les jeunes les moins diplômés, ou sans diplômes. Or, plus de 120 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail sans qualification. Le contrat d'apprentissage, qui permet aux jeunes de préparer des diplômes professionnels, est l'un des moyens privilégiés permettant d'améliorer la situation de ces jeunes, en complémentarité avec les emplois d'avenir et les contrats de génération. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de porter le nombre d'apprentis de 435 000 aujourd'hui à 500 000 à l'horizon 2017. Il est vrai que beaucoup de jeunes intéressés par l'apprentissage peinent à trouver une entreprise pour les accueillir pour diverses raisons : difficulté d'accéder à la bonne information, méconnaissance des métiers possibles, des institutions pouvant les aider dans leur recherche (missions locales, cités des métiers, consulaires...) D'autres n'arrivent pas entrer en apprentissage ou abandonnent précocement du fait de difficultés particulières (niveau insuffisant, difficultés matérielles, mauvaise orientation). Pour atteindre l'objectif de 500 000 apprentis, tous les moyens doivent être mobilisés. Dans le prolongement de la grande conférence sociale de juin 2013, le Gouvernement a engagé une concertation avec les partenaires sociaux, les organismes consulaires et les régions, avant d'arrêter des dispositions législatives de nature à favoriser le développement de l'apprentissage. Cette concertation sera organisée selon trois thématiques principales : le développement de l'apprentissage et son financement, la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage, et la sécurisation du parcours des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25557

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4694

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10193